

AVIS N° 2025-2026_023
**De la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'Université Marie et Louis Pasteur**

Séance plénière en date du 12 février 2026

6. Travaux de la commission FSDIE du 03 février 2026 – demandes de subventions d'un montant supérieur à 23 000€

Effectif des membres : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 14 Membres représentés : 9 Total : 23	Suffrages exprimés : 23 Pour : 23 Contre : 0

VU le code de l'éducation, notamment l'article L.712-6-1 ;
VU les statuts de l'Université Marie et Louis Pasteur, notamment l'article 11.3.

Les membres présents et représentés de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université Marie et Louis Pasteur émettent un avis favorable aux demandes de subventions d'un montant supérieur à 23 000€, comme approuvées à la commission FSDIE du 03 février 2026.

Besançon, le 12 février 2026

Le président de l'université,


Hugues DAUSSY

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités, le : **26 FEV. 2026**
Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur le : **26 FEV. 2026**

Annexe 6.1 : Proposition d'attribution FSDIE des subventions supérieures à 23 000€

Page 1 sur 1

Proposition d'attributions FSDIE de la commission FSDIE du 3 février 2026 - Passage en CFVU du 12 février 2026 - Passage en CA du 10 mars 2026 Subventions supérieures à 23 000€											
Présents : Hajar BOURBIZA (VPE), Josias ANATE (VPE), Coralie MAYEUR-CARPENTIER (VP Vie étudiante), Darine BEN ATTIA (étudiante élue CFVU), Jeanne GIRARDOT (étudiante élue CFVU), Maryse GRANER (VP politique culturelle), Guillaume MAGRIN (BIATSS élu CFVU), Laetitia DUCRET (BVE), Romane BOURNE (BVE), David LITTOT (BVE), Delphine CAZIN (BVE), Sélim CHANARD (CROUS), Charline BROCHET (GBM) Excusés : Pierre JOUBERT (VP CFVU), Mathieu RANALLI (étudiant élu CFVU), Léonie MINE (étudiante élue CFVU), Enora VAGNAUX (étudiante élue au CA)											
Projet supérieur à 23 000€											
P R O J E T S	Association ou responsable de projet	Projet	Bassin de vie	Nature du projet	Date de réalisation	Budget global du projet hors valo	ratio demandeFSDIE/ budget global	Subvention demandée Umlp	Avis	Attribution définitive	Observations
	BAF	AGORAé	Besançon	Solidarité	du 4/02 au 30/06/26	45 832,00 €	69,42%	31 817,00 €	Favorable	31 817,00 €	La commission s’interroge sur la pertinence qu’un projet d’une telle ampleur soit porté par une association étudiante, au regard des responsabilités que cela implique. Un travail conjoint est effectué actuellement avec le BVE et la cellule TES pour envisager un portage solide du projet et une meilleure pérennisation dans le temps afin que cela ne repose pas uniquement sur un étudiant. La commission estime que ce projet doit être un projet institutionnel et non porté par une association. A la vue du désengagement de certains financeurs, la commission souhaite apporter une aide ponctuelle au projet d’AGORAé, en vue d’une structuration du projet futur. <u>Décision</u> : La commission à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention) émet un avis favorable à la demande de subvention accordée.☑
	Totaux					45 832,00 €	69,42%	31 817,00 €		31 817,00 €	